

Délibération 2024/04/08/04

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à **M Thierry Depoortere**. Mme Marine **Verriest** donne pouvoir à M Jérôme **Verriest**.

Objet : Approbation du Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission finances du 28 mars 2024,

Le budget primitif du budget principal se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2024 :

Total recettes de fonctionnement : 959 921.05€

Total dépenses de fonctionnement : 959 921.05€

Total recettes d'investissement : 475 528.02€

Total dépenses d'investissement : 475 528.02€

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif de la commune de LA NEUVILLE pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le rapport ci-annexé.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve :

- Le Budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

